CREDIT DU MAROC

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 1.088.121.400 Dirhams Siège social : 48 - 58 boulevard Mohammed V - Casablanca R.C N° 28.717 Casablanca - IF 01085466

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le vendredi quinze avril à dix heures.

Les actionnaires de la société dite "Crédit du Maroc", société anonyme au capital de 1.088.121.400 dirhams, divisé en 10.881.214 actions de 100 dirhams chacune de valeur nominale, dont le siège social est à Casablanca, 48 – 58, boulevard Mohammed V, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Centre de Formation du Crédit du Maroc, sis boulevard Aboubaker Al Kadiri, Sidi Mâarouf – Casablanca, sur convocation qui leur a été faite par le Directoire par avis de réunion inséré dans le journal d'annonces légales «Le Matin» n° 15 885 du 10 mars 2016 et par avis de convocation inséré dans le journal d'annonces légales «l'Economiste» n° 4 733 du 21 mars 2016 ainsi que par lettres recommandées.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée à leur entrée en séance par les actionnaires présents à la réunion, tant en leur nom personnel que comme mandataires des actionnaires représentés.

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau :

- Madame Saïda Lamrani Karim, préside l'Assemblée, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur François Pinchon, représentant Crédit Agricole S.A.,
- Monsieur Ali Harraj, représentant Wafa Assurance,

les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant pour eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme Scrutateurs,

&-

- Monsieur Abdelkader Rahy est désigné comme Secrétaire de l'Assemblée.

Fidaroc Grant Thornton, représenté par Monsieur Faïçal Mekouar et PwC Maroc représenté par Monsieur Mohamed Rqibate, commissaires aux comptes, sont également présents.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés sont au nombre de 9 et possèdent ou représentent ensemble 9 726 758 actions sur les 10.881.214 actions composant le capital de la société.

L'Assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- un exemplaire légalisé du journal d'annonces «Le Matin» n° 15 885 du 10 mars 2016, contenant l'avis de réunion de la présente Assemblée Générale Ordinaire,
- un exemplaire légalisé du journal d'annonces légales «l'Economiste» n° 4 733 du 21 mars 2016, contenant l'avis de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire,
- o les copies des lettres de convocations individuelles, ainsi que les récépissés d'envois en recommandé,
- o la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- l'ordre du jour,
- o les rapports du Directoire,
- les observations du Conseil de Surveillance sur les rapports du Directoire,
- le rapport général des commissaires aux comptes,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- o l'inventaire et les états de synthèse de l'exercice 2015 arrêtés par le Directoire,
- le projet d'affectation du résultat,
- le texte des projets de résolutions,

.#

4

o la liste des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Le Président rappelle à l'Assemblée que les rapports du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance, le texte des projets des résolutions proposées ainsi que les documents prévus par l'article 141 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et au moins quinze jours qui précèdent la date de la réunion de la présente Assemblée.

Puis il donne lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée et rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Directoire,
- > observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire,
- > rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015,
- rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 et approbation de ces conventions,
- examen et approbation des comptes de l'exercice 2015,
- affectation des résultats de l'exercice 2015,
- p quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2015,
- > fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance,
- > démission de membres du Conseil de Surveillance,
- > ratification de la cooptation de membres du Conseil de Surveillance,
- rapport sur l'augmentation du capital réalisée en 2015 et décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2015,
- > pouvoirs pour les formalités.

Après avoir entendu lecture des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance sur lesdits rapports ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

₩ <%

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée,
- qu'elle réunit le quorum du quart au moins du capital social pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires prévues par la loi et par l'article 26.2 des statuts,
- que le rapport de gestion, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution présentés à l'Assemblée, le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015 ainsi que le rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 95 et suivants de la loi n° 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20/05, l'inventaire, les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à partir de la date de convocation de l'assemblée,

déclare, en conséquence de ce qui précède, qu'elle peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve :

- le rapport de gestion du Directoire,
- les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire,
- le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

(3) g

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 95 et suivants de la loi n° 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20/05, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes, le bilan et le compte de produits et charges ainsi que les états de synthèse de l'exercice 2015, tels qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 86 829 578,27 dirhams.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2015 comme suit :

bénéfice net : 86.829.578,27 DH

réserve légale, pour la doter entièrement : - 2.022.200,00 DH

• soit : 84.807.378,27 DH

report à nouveau antérieur : 248.371.912,64 DH

bénéfice distribuable : 333.179.290,91 DH

dividendes
 - 87.049.712,00 DH

solde à reporter à nouveau : 246.129.578,91 DH

En conséquence de cette affectation, il sera attribué à chacune des 10.881.214 actions composant le capital social, un dividende brut de 8 (huit) dirhams par action. L'Assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 23 juin 2016.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte aux cabinets Fidaroc Grant Thornton et PwC Maroc Commissaires aux Comptes, de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2016 à 3.150.000,00 Dirhams.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

€3 -

3

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Xavier Musca de son mandat de membre et de Vice-Président du Conseil de Surveillance en date du 20 novembre 2015 et lui donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur M'hamed Sagou de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 20 novembre 2015 et lui donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Michel Mathieu en qualité de membre et de Vice-Président du Conseil de Surveillance, coopté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 20 novembre 2015 en remplacement de Monsieur Xavier Musca démissionnaire et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

W

£ - }

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Naziha Belkeziz en qualité de membre indépendant du Conseil de Surveillance, coopté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 20 novembre 2015 en remplacement de Monsieur M'hamed Sagou démissionnaire et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe Kiren de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 9 mars 2016 et lui donne quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Philippe Carayol en qualité de membre du Conseil de Surveillance, coopté par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 9 mars 2016 en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Kiren démissionnaire et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui purs à statuer aux les

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

 \mathcal{H}

1 - 9

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la réalisation définitive en date du 23 septembre 2015 de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2015

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

SEIZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les formalités prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée.

(voir Annexe pour le détail des résultats de votes)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures vingt minutes.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Saïda Lamrani Karim

Les Scrutateurs

François Pinchon représentant

Crédit Agricole \$.A.

Ali Harraj représentant Wafa Assurance

Le Secrétaire Abdelkader Rahy